

*A l'attention des directrices et directeurs d'école accueillant des professeurs stagiaires*

**Des informations concernant les professeurs des écoles stagiaires (T0)  
en poste à temps complet 100% en classe**

**Le professeur stagiaire (T0)** a réussi le concours de professeur des écoles.

Il est fonctionnaire stagiaire. Il exerce à temps plein, car déjà titulaire d'un master MEEF (Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation).

Il est responsable d'une classe. Enseignant de l'école, il est présenté comme tel, il fait donc partie de la liste de diffusions des informations, il possède une clé de l'école, un code photocopieur... Il a accès aux diverses ressources de l'école. Il participe aux différents services (accueil, surveillance des récréations), aux réunions de classe et diverses rencontres avec les parents.

**L'accompagnement et le suivi du professeur stagiaire**

Le professeur stagiaire dispose, tout au long de cette année de formation initiale, de l'aide de ses tuteurs : un maître formateur (PEMF) et un conseiller pédagogique de circonscription (CPC). Il s'agit d'un accompagnement à distance par mail et en présentiel par le biais de rencontres. 3 visites sont prévues en classe.

Des visites supplémentaires seront possibles dans le cadre d'un Dispositif d'Aide et de Conseil (DAC). Ce dernier sera élaboré avec les équipes de circonscription.

L'équipe enseignante contribue également à la professionnalisation du professeur stagiaire par l'accueil que vous lui réservez, par une organisation de l'école concertée et explicitée et par des réponses ponctuelles que vous pouvez apporter en complément des conseils des tuteurs. Cette aide en contexte est précieuse pour un débutant.

Les compétences du professeur des écoles mises en œuvre au sein de l'école sont évaluées en vue de la titularisation à l'issue de cette année scolaire.

**Le service des enseignants stagiaires**

Dans le cadre de sa formation initiale, le T0 bénéficie d'un tutorat, de l'offre d'un parcours de formation M@gistère en distanciel, de 9 heures de formation en présentiel fin août 2023, d'une journée de formation sur temps scolaire et participe à 18 heures d'animations pédagogiques au cours de l'année (hors plans maths, français, maternelle, évaluation école, post-évaluation école).

Au regard d'une première année scolaire dense en enseignement et en formation, son service est allégé des temps d'APC et de concertations.

Des indications précises seront données à la rentrée par les équipes de circonscription.

**La prise de fonction, la rentrée**

Deux journées de formation et d'aide à la prise de fonction sont organisées par la DSDEN 70 mercredi 30 et jeudi 31 août 2023.

**Le professeur stagiaire rejoint son école d'affectation le jour de la prérentrée des enseignants : le vendredi 01 septembre 2023.**

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez joindre :

Carole Ivance-Martin, PEMF, chargée de mission formation continue :

03 84 75 16 54 / [carole.ivance@ac-besancon.fr](mailto:carole.ivance@ac-besancon.fr)

En cas de difficultés particulières, l'équipe de circonscription est également disponible.

Une rubrique : [PROFESSEURS STAGIAIRES EN HAUTE-SAÔNE](#) est disponible sur le site CIRCO 70